

VILLETTE-LES-ARBOIS

39600

Tél. : 03 84 37 47 38
communedevillettesarbois@orange.frCOMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Yves REYNAUD, Marie Thérèse MOUREY,
Monique BRIDAULT, Marie-Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS, Patrice PICHOTExcusé : Pierre AMIET donne pouvoir à M.O. FOYETSecrétaire de séance : Patrice PICHOT

La séance est ouverte à 20h05

Le compte rendu de la réunion du 22 novembre 2019 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour

- Compte administratif 2019
- Compte de gestion 2019
- Affectation des résultats 2019
- Vote des taux d'imposition
- Forêt communale
- Défense extérieure contre l'incendie : changement de poteau incendie
- Caserne des pompiers
- Affaires communautaires
- Animations

1- Compte administratif 2019

Le budget 2020 n'est pas présenté en même temps que le compte administratif 2019.

Du fait des élections municipales, la date limite du vote du budget est repoussée au 30 avril. Il est plus correct de laisser le soin au nouveau conseil de voter ce budget, en sachant qu'il peut s'appuyer sur nos orientations budgétaires 2017-2020.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés 2018		148 658.56		57 789.04		206 447.60
Opération de l'exercice	173 803.20	261 900.31	77 963.01	46 580.68	251 766.21	308 480.99
TOTAUX	173 803.20	261 900.31	77 963.01	46 580.68	251 766.21	308 480.99
Résultats de clôture 2019		88 097.11	31 382.33			56 714.78
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	173 803.20	410 558.87	77 963.01	104 369.72	251 766.21	514 928.59
RESULTATS DEFINITIFS 2019		236 755.67		26 406.71		263 162.38

Le comptes administratif est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés, le maire ne participant pas au vote.

2- Compte de gestion 2019

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour 2019 par le trésorier public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Affectation des résultats 2019

- Fonctionnement : l'excédent de 236 755,67 € est reporté au compte 002.

- Investissement : l'excédent de 26 406,71 € est reporté au compte 1068.

Le conseil valide ces propositions à l'unanimité.

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Pour rappel :

Taxe d'habitation : 6,07 %

Taxe foncière bâti : 14,56 %

Taxe foncière non bâtie : 21,44 %

Les conseillers décident à l'unanimité de ne pas modifier le taux des taxes.

5- Forêt communale

- Vente groupée de bois sur la parcelle 35 prévue lors de la délivrance des coupes de bois du 22 novembre 2019.

Prix de vente :

Billons de feuillus durs : 10 €/stère

Bois énergie feuillus durs : 12 €/tonne

Bois énergie feuillus tendres : 9 €/tonne

- L'ONF propose d'effectuer des travaux sylvicoles sur les parcelles 8, 28, 29 et 34 (maintenance mécanisée sur cloisonnement et dégagement manuel des régénérations naturelles).

Le devis s'élève à 5040 € HT soit 6 048 € TTC.

Ces 2 propositions sont acceptées à l'unanimité.

6- Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.)

Le poteau incendie près du Monument aux Morts était vétuste. Il fallait profiter des travaux effectués par le SIE Arbois Poligny pour procéder à son remplacement.

Le devis présenté par le SIDEC s'élève à 2 432 € HT soit 2 918,40 € TTC.

Il est accepté par les conseillers à l'unanimité.

7- Caserne des pompiers

Le dossier est débloqué. Un premier versement de 30 % du montant prévisionnel de notre participation a été effectué. Il est de 8 141,55 €.

8- Affaires communautaires

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a transmis son premier rapport des transferts 2020.

- Attribution des subventions de fonctionnement aux clubs membres de l'OIS (Office Intercommunal des Sports) de l'ex -communauté de communes Arbois Vignes et Villages. La CLECT du 11/02/2020 a choisi de maintenir la subvention accordée aux associations en 2019 pour un total de 32 000 €.

- Péricolaire de la commune de Monay. L'accueil périscolaire des élèves de la commune de Monay se situe sur la commune de Sellières, commune hors périmètre CCAPS (Communauté de Communes Arbois Poligny Salins). Il est géré par le SIVOS de Sellières. Les charges de fonctionnement s'élèvent à 959 €. L'investissement reste à la charge de la commune.

Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

9- Animations

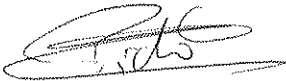
- Course des 3 communes. Elle se déroulera le samedi 14 mars 2020 de 10h à 16h sur le circuit habituel. Départ et arrivée : Vadans.
- Carnaval : le conseil retient la date proposée par les parents , le samedi 28 mars.
- Nuits (Re)belles : il s'agit de concerts gratuits pris en charge par la communauté de communes et organisés par le Moulin de Brainans. Villette accueillera le chanteur LEDEUNFF le vendredi 26 juin 2020.

Nous arrivons à la fin de la mandature. Au cours de ces 6 années, les conseillers ont participé à 39 réunions. Le maire les remercie pour leur engagement et leur assiduité.

La séance est levée à 21h10.

Le Secrétaire de séance

Patrice PICHOT



Le Maire

Bernard ONCLE

